

● le Pays de
Château-Gontier
s'engage ●

Février 2009

Février 2012



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Pour vous accompagner dans votre projet d'amélioration de l'habitat.



RENSEIGNEMENTS :

➤ Habitat et Développement 53

Tél : 02 43 91 19 91

➤ Communauté de Communes
du Pays de Château-Gontier

Tél : 02 43 09 55 55

Habitat et Développement 53 vous informe et vous conseille gratuitement

Permanences

Le jeudi matin de 9h à 12h
à l'Hôtel de Ville et de Pays de Château-Gontier

Un vendredi matin de 10h à 12h
tous les 15 jours en alternance (selon planning)
à Bierné ou Ménéil ou Loigné sur Mayenne

**Quel que soit votre projet,
avant d'entreprendre vos travaux,
contactez Habitat et Développement 53**

● le Pays de
Château-Gontier
s'engage ●



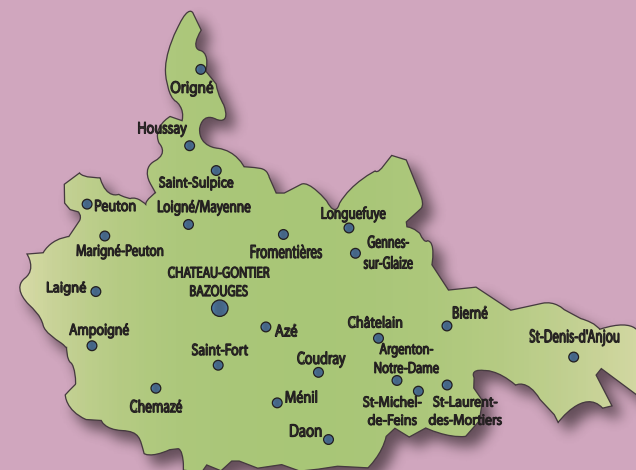
**Opération
Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat**



**" Développement durable
Performances énergétiques "**

Février 2009

Février 2012



**Communauté de Communes
du Pays de Château-Gontier**

Hôtel de Ville et de Pays
23 place de la République
BP 20402

53204 CHATEAU-GONTIER Cedex

Tél : 02 43 09 55 55

E-mail :

cc-chateau-gontier@cc-chateau-gontier.fr



Habitat et Développement 53

17 rue Franche-Comté
BP 837

53008 LAVAL CEDEX

Tél : 02 43 91 19 91

E-mail :

HD53@wanadoo.fr

Février 2009 - Imprimé sur du papier recyclé



Qui est concerné ?

- **Vous êtes propriétaire occupant ou locataire ou usufruitier** d'un logement de plus de 15 ans et vous souhaitez l'améliorer. En fonction de vos revenus, vous pouvez bénéficier d'aides.
- **Vous êtes un bailleur privé**, vous souhaitez louer un logement dont vous êtes propriétaire, ou vous avez un logement vacant à remettre sur le marché, vous pouvez bénéficier d'aides.

Travaux éligibles (réalisés par des entreprises)

- sanitaires
- chauffage
- isolation
- électricité
- menuiseries
- couverture, charpente
- mise aux normes
- assainissement
- accessibilité
- économies d'énergie
- adaptation du logement au handicap

IMPERATIF

Ne pas commencer les travaux avant l'accord des subventions.

Des aides financières

2,2 millions d'euros d'aides

DES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) = 1,56 M€

- pour les propriétaires occupants
- pour les propriétaires bailleurs

DES AIDES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER = 660 000 €

- pour les propriétaires occupants :
 - amélioration des performances énergétiques
 - lutte contre les logements insalubres
 - mise aux normes des assainissements individuels
- pour les propriétaires bailleurs :
 - création de logements conventionnés
 - amélioration des performances énergétiques
 - lutte contre les logements insalubres
 - remise sur le marché de logements vacants



**Vous informe.
Vous conseille sur votre projet.
Vous aide au montage de votre dossier.**